



En 1936 après un mouvement de grève massif, les travailleurs accompagnés par la CGT ont gagné deux semaines de congés payés. Pour la première fois, des ouvriers et des ouvrières ont pu partir en vacances. « Être en congés en étant payé, c'était le miracle » raconte un métallo savoyard.

88 ans après, la CGT revendique la 6^{ème} semaine de congés payés et pour pouvoir en profiter l'augmentation d'au moins 10% de la valeur du point d'indice ! Tout est possible !

Quant à nous, agents de la Ville de Metz, du CCAS et de l'Eurométropole que s'est-t-il passé ces derniers temps ?

Le Bureau de l'emploi CGT pour les personnels du périscolaire

Après un vote massif en avril 2024 des agents du temps périscolaire pour demander la municipalisation de ce service, la CGT a ouvert un Bureau de l'emploi pour que les agents qui travaillent depuis des années au sein de ce service -sous contrat horaire- puissent enfin espérer une évolution et une reconnaissance professionnelle. Un premier dépôt de dossiers a été fait auprès de la DRH en juillet. Après un échange intéressant, une seconde rencontre sur ces cas particuliers aura lieu en août. A suivre.

Des revendications satisfaites au sein des Bibliothèques Médiathèques

Lors d'une heure d'information syndicale, les agents ont dénoncé plusieurs points de dysfonctionnement qui ont été portés à la connaissance du Maire et de l'adjoint à la culture. Alors que celui-ci donnait un RDV pour rencontrer une délégation du personnel, un grand nombre de revendications avaient été satisfaites dont le temps de travail des agents et la possibilité de récupération des heures de crédits « envolées » depuis 2021 de leur compteur, ainsi que la publication des offres d'emploi attendue depuis plus de 3 mois. Au regard de la charge de travail croissante et des départs à venir, nous avons rappelé que la CGT serait attentive à la rapidité des remplacements et à la qualification des postes. Un point est encore à l'ordre du jour : l'organisation transversale mise en place par la précédente directrice qui apparait en décalage avec le management actuel. La CGT a demandé que l'organisation soit mise à plat, en concertation avec l'ensemble des agents. Une étude doit être engagée sur l'organisation du service des BMM dès septembre, avec le concours d'un intervenant extérieur. Nous avons également demandé l'inscription de ce point au prochain Comité Social Territorial. A suivre.

Un CST en juillet qui ne sert à rien, tout est déjà acté !

Un seul point à l'ordre du jour du CST du 12 juillet : « la création d'une brigade cynophile » au sein de la Police Municipale.

Comme à l'accoutumée, la préparation en amont avec l'administration a servi de désamorcer les hypothétiques tensions qui pourraient avoir lieu en plénière avec le Maire.

Le jour J, un jeu de rôles s'effectue. Les dés sont pipés.

La CGT n'a pas jugé utile d'être présente pour un point déjà acté.

■ Une réorganisation désorganisée pour les Gardiens de nuit de l'Eurométropole (Opéra-Théâtre, Conservatoire)

Les emplois du temps des agents de nuit sont sans arrêt modifiés. Pire, un comportement menaçant, des brimades et des sanctions sont mises en place dès lors que les agents font valoir leur désaccord pour travailler au pied levé, pour des raisons d'engagements familiaux et personnels. Le summum est la réprimande au regard de l'appartenance syndicale. La CGT a saisi l'administration et l'élu à deux reprises. Ces pratiques doivent cesser.

■ Conseil de discipline

Deux poids, deux mesures. Lorsqu'un agent fait « un faux pas » alors qu'il a une carrière longue comme le bras et des états de service irréprochables, on le convoque en Conseil de discipline pour radiation. Lorsqu'un N+1 se permet un faux pas, on lui adresse un rappel à l'ordre. A quand l'équité ?

■ La création d'un service intercommunal de Police Municipale

Lors du CST du 10 juin à la Métropole, il a été annoncé la création d'un service intercommunal de Police Municipale. Dans le même CST, il a été annoncé la suppression du poste d'éducateur des activités physiques et sportives du complexe sportif de Jury. Nous avons été étonnés que ce point nous soit présenté quasiment 6 mois avant la mise en œuvre. Ce n'est pas l'habitude de la maison.

La CGT pense toujours que pour contrer la délinquance, il est important d'investir dans les services publics de la prévention, du sport, de la jeunesse, de la culture etc. et non d'être dans le tout sécuritaire.

■ Risques discriminatoires

En dépit d'un cadre juridique spécifique et des avancées réalisées au cours des dernières années, les discriminations restent une réalité dans la fonction publique. Selon des données établies par le Défenseur des droits, près d'un quart des agents publics estiment avoir été confrontés à une discrimination en tant que victimes et plus d'un tiers en tant que témoins.

Or, aucun agent public ne doit subir des atteintes volontaires à son intégrité physique, des actes de violence, des menaces ou tout autre acte d'intimidation (L.135-6 Code général de la fonction publique). Les agents publics victimes de discrimination peuvent également saisir le dispositif de signalement interne mis en place par la DRH (loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 80).

■ Des grèves..... juste pour « moi »

La Fédération CGT des Services Publics dépose un préavis de grève nationale chaque mois depuis le Covid. Il couvre l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie. Nous venons d'apprendre que certains agents de nos collectivités l'utilisent à des fins personnelles. Ils quittent leur poste pour « faits de grève ». Or, nous ne les connaissons pas. Pire, notre syndicat n'a pas eu vent d'une quelconque revendication collective ou d'une détérioration de leurs conditions de travail. Nous avons saisi notre Fédération pour les en informer. Notre syndicat condamne ces pratiques individualistes qui sont à l'opposé de toutes formes de revendications professionnelles.

Pour conclure cette brève juilletiste :



La CGT revendique nationalement :

- Le point d'indice à 6€, pour rattraper les pertes accumulées depuis 2000.
- L'indexation de la valeur du point sur l'inflation.
- La refonte de la grille, avec un minimum de rémunération à 2 200 € mensuels bruts.

Et localement :

- une prime de 70 euros mensuellement pour tous les agents comme cela a été décidé en mai pour une seule catégorie de personnel